



## CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

### ARTICLE 1. DEFINITIONS

Dans les présentes conditions générales de services, les termes définis ci-dessous auront la signification suivante, qu'ils soient employés à la forme du singulier ou du pluriel.

<b>Devis</b>	désigne le document émis par Méjanès récapitulant le détail des Prestations souhaitées par le Client et la proposition tarifaire correspondante.
<b>CGS</b>	désigne les présentes conditions générales, applicables aux Prestations fournies par Méjanès.
<b>Client</b>	désigne toute personne ayant signé le Devis portant sur des Prestations fournies par Méjanès.
<b>Client professionnel</b>	désigne toute personne physique ou morale ayant réservé une Prestation auprès de Méjanès à des fins entrant dans le cadre de son activité professionnelle, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.
<b>Client consommateur</b>	désigne toute personne physique, majeure, agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle, pour ses besoins personnels ou toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles et disposant de la pleine capacité juridique de s'engager, ayant réservé une Prestation auprès de Méjanès.
<b>Contrat</b>	désigne l'ensemble des conditions contractuelles applicables à la fourniture des Prestations, en ce compris les présentes CGS ainsi que le Devis signés par le Client lors de la réservation.
<b>Domaine de Méjanès</b>	désigne le Domaine exploité par Méjanès, au sein duquel les Prestations sont fournies.
<b>Évènement</b>	désigne l'évènement ou le séminaire qui est organisé par Méjanès à la demande du Client conformément aux caractéristiques, dates, nombre de personnes sélectionnés par le Client.
<b>Gîte</b>	désigne le gîte équipé mis à disposition du Client dans le cadre du présent Contrat, conformément

	aux caractéristiques énoncées sur le Site internet de Méjanès.
<b>Méjanès</b>	désigne le Domaine de Méjanès, exploité par la société IDMC MEJANES EVENEMENTIEL (891 135 873 R.C.S. Tarascon), dont le siège social est situé au Domaine de Méjanès, Route de Méjanès, 13200 Arles
<b>Partie</b>	désigne Méjanès et/ou les Clients.
<b>Prestations</b>	désigne les prestations d'hébergement, de restauration et d'organisation d'évènements figurant au Devis, fournies par Méjanès au Client.
<b>Prestations annexes</b>	désigne toutes les prestations complémentaires non-incluses dans le Devis, facturées au Client postérieurement à leur exécution.
<b>Repas</b>	désigne la Prestation de restauration (déjeuner ou diner) organisée par Méjanès pour le Client, correspondant au menu, au nombre de personnes et aux dates sélectionnés par le Client.
<b>Séjour</b>	désigne la période pendant laquelle le Client bénéficie de la Prestation d'hébergement, conformément aux dates prévues dans le Devis.
<b>Site</b>	désigne le site internet de Méjanès accessible au lien suivant : <a href="https://mejanès-camargue.fr/">https://mejanès-camargue.fr/</a>

### ARTICLE 2. OBJET

Les présentes CGS ont pour objet de définir les droits et obligations de Méjanès et du Client, résultant de la réservation auprès de Méjanès des Prestations.

### ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes CGS et le Devis constituent l'accord entre le Client et Méjanès et annulent et remplacent tous courriers, e-mails, conversations, propositions, offres et conventions remises ou échangées par écrit ou par oral, ou signées antérieurement et portant sur le même objet. Les informations qui sont portées sur les prospectus, tarifs, ou tous autres documents publicitaires ou Site internet ne sont communiquées qu'à titre informatif et ne peuvent engager Méjanès.

Toute réservation effectuée par le Client implique l'acceptation pleine et sans réserve des CGS, que le Client agréé et dont il



reconnait avoir eu une parfaite connaissance préalable. Toute condition particulière dérogatoire ou ajoutant aux CGS devra faire l'objet d'une acceptation écrite et préalable de Méjanes. A la réservation, le Client signe un Devis, qui prévaut s'il déroge aux présentes CGS. Dans l'hypothèse où l'une quelconque des stipulations des présentes CGS serait considérée comme nulle, les autres clauses demeureront de plein effet.

Méjanes se réserve le droit de modifier les présentes CGS à tout moment. La version applicable au Client est celle en vigueur à la date de signature du Devis.

Il est porté à la connaissance du Client que Méjanes conclut des accords de partenariat avec des prestataires de voyage tiers afin de permettre au Client, en utilisant les services proposés par ces partenaires sur leur site internet, de rechercher, sélectionner et réserver des Gîtes sur le Domaine de Méjanes. Toute réservation de Gîte réalisée dans ces conditions implique la consultation et l'acceptation complète et sans réserve par le Client des conditions générales et particulières du prestataire de voyage, des éventuelles conditions particulières supplémentaires liées au tarif proposé, et des présentes CGS.

#### **ARTICLE 4. INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE ET ACCEPTATION DU CLIENT**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa réservation et à la conclusion du Contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGS et du Devis comprenant notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des Prestations, compte tenu du support de communication utilisé et des Prestations concernées ;
- le prix des Prestations et des frais annexes ;
- la date ou le délai auquel Méjanes s'engage à fournir les Prestations réservées ;
- les informations relatives à l'identité de Méjanes, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige pour les Clients consommateurs ;
- les informations relatives aux conditions contractuelles importantes ;
- les moyens de paiement acceptés.

#### **ARTICLE 5. RÉSERVATION**

Le Client procède à une demande de réservation en sélectionnant, sur le Site ou sur place, les Prestations dont il souhaite bénéficier. Toute réservation passée sur le Site constitue la formation d'un Contrat conclu à distance entre le Client et Méjanes.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la nature, la destination et des modalités de réservation des Prestations proposées par Méjanes, et avoir sollicité et obtenu les informations nécessaires pour effectuer sa réservation en toute connaissance de cause. Il est seul responsable de son choix. Le Client atteste de la véracité et de l'exactitude des informations transmises à Méjanes au moment de la réservation.

Méjanes se réserve le droit de refuser toute réservation d'un Client pour tout motif légitime, notamment (sans que cela ne soit limitatif) en cas de demande ou de comportement anormal du Client ainsi qu'en cas de litige relatif au paiement d'une réservation antérieure.

Ainsi un comportement insultant ou impoli au moment de la réservation ou une demande disproportionnée en termes de nombre de personnes et/ou de quantités commandées, pourront être considérés comme un motif légitime justifiant un refus de réservation.

Il est en outre expressément précisé qu'en raison des difficultés organisationnelles que cela implique, les mariages ne sont pas acceptés sur le Domaine de Méjanes.

##### **5.1 Prestation d'hébergement**

Le Client sélectionne, sur le Site ou sur place, le Gîte qu'il souhaite réserver et en précisant le nombre de personnes et le cas échéant d'animaux de compagnie, les dates de Séjour souhaitées et communique ses coordonnées (nom, prénom, nationalité, adresse email, numéro de téléphone, numéro de SIRET le cas échéant).

Sur la base de la demande formulée par le Client et sous réserve de disponibilité du Gîte aux dates souhaitées, Méjanes émet un Devis, récapitulant la demande de réservation du Client et les tarifs correspondants, et le transmet au Client. Le Client vérifie que toutes les informations mentionnées dans le Devis sont conformes à sa demande. En cas d'accord sur les termes du Devis, le Client signe le Devis et les présentes CGS. La réservation est confirmée par la signature du Devis et les présentes CGS par le Client.

Le Contrat sera définitivement formé lors du versement d'un acompte de 50% du montant total TTC du Séjour, lequel devra intervenir au moment de la signature du Devis et des CGS. A défaut de versement de l'acompte par le Client à cette date, la



réserve sera automatiquement annulée.

## 5.2 Prestation de restauration

Le Client sélectionne le Repas qu'il souhaite déguster, sur le Site ou sur place, en précisant le nombre de personnes, la date souhaitée, le menu, les allergies et habitudes alimentaires des participants et communique ses coordonnées (nom, prénom, nationalité, adresse email, numéro de téléphone, numéro de SIRET le cas échéant).

Sur la base de la demande formulée par le Client et sous réserve de disponibilités aux dates souhaitées, Méjanes émet un Devis récapitulatif de la demande de réservation du Client et le tarif des Prestations, et le transmet au Client. Le Client vérifie que toutes les informations mentionnées dans le Devis sont conformes à sa demande.

En cas d'accord sur les termes du Devis, le Client signe le Devis et les présentes CGS. La réservation est confirmée par la signature du Devis et les présentes CGS par le Client.

Le Contrat sera définitivement formé lors du versement d'un acompte de 50% du montant total TTC du Repas, lequel devra intervenir au moment de la signature du Devis et des CGS. A défaut de versement de l'acompte par le Client à cette date, la réservation sera automatiquement annulée.

## 5.3 Prestation d'évènementiel

Le Client sélectionne la salle, l'activité et/ou le Repas qu'il souhaite déguster pendant l'Évènement, sur le Site ou sur place, en précisant le nombre de personnes, la date souhaitée, le menu, les allergies et habitudes alimentaires des participants et communique ses coordonnées (nom, prénom, nationalité, adresse email, numéro de téléphone, numéro de SIRET le cas échéant).

Sur la base de la demande formulée par le Client et sous réserve de disponibilités aux dates souhaitées, Méjanes émet un Devis récapitulatif de la demande de réservation du Client et le transmet au Client. Le Client vérifie que toutes les informations mentionnées dans le Devis sont conformes à sa demande.

A réception du Devis, le Client consulte et accepte les présentes CGS et signe le Devis. La réservation est confirmée par la signature du Devis et les présentes CGS par le Client.

Le Contrat sera définitivement formé lors du versement d'un acompte de 50% du montant total TTC de l'Évènement, lequel devra intervenir au moment de la signature du Devis et des CGS. A défaut de versement de l'acompte par le Client à cette date, la réservation sera automatiquement annulée.

## ARTICLE 6. ANNULATION ET MODIFICATION

Une fois l'acompte de 50% du montant TTC de la réservation versé par le Client, le Contrat est définitivement formé et la réservation ne peut plus être annulée ni modifiée.

Sauf dans les cas prévus ci-dessous, aucun remboursement ne sera accordé au Client en cas d'annulation ou de modification postérieurement au versement de l'acompte. Le Client sera en outre tenu de régler le solde de la réservation dans les délais convenus.

Le Client sera en revanche remboursé de son acompte en cas d'annulation de la réservation dans les cas suivants :

- maladie du Client (personne physique) justifiée par un arrêt maladie,
- décès d'un membre de la famille du Client (personne physique) justifié par un acte de décès.

Le Client pourra en outre modifier le nombre d'invités à la baisse, ce qui pourra conduire à une réduction du prix du Devis, dans le cas où l'un des invités du Client serait contraint de ne pas être présent lors de l'exécution des Prestations d'une fait :

- d'une maladie de l'invité justifiée par un arrêt maladie,
- d'un décès d'un membre de la famille de l'invité justifié par un acte de décès.

Aucune annulation ni modification ne pourra intervenir du fait des conditions météorologiques hormis le cas d'alerte rouge stipulé à l'article 12 des présentes.

Si Méjanes est contrainte d'annuler ou de modifier la réservation postérieurement au versement de l'acompte, en dehors des hypothèses visées à l'article 12, Méjanes s'engage à :

- Rembourser l'acompte au Client et,
- Si le Client est un Client consommateur, à l'indemniser en outre à hauteur du solde du prix de la réservation.

## ARTICLE 7. DROIT DE RETRACTATION APPLICABLE AU CLIENT CONSOMMATEUR

Sans préjudice des stipulations de l'article 6, le Client consommateur est expressément informé que conformément aux dispositions de l'article L.221-28, 12° du code de la consommation, il ne bénéficie pas du droit de rétractation pour ses réservations effectuées auprès de Méjanes.

## ARTICLE 8. TARIFS

Les tarifs des Prestations sont indiqués sur le catalogue et sur le Site du Domaine de Méjanes.



Méjanes se réserve le droit de modifier unilatéralement ses prix à tout moment.

Les prix sont exprimés en euros, HT et TTC. La TVA s'applique au taux en vigueur à la date de l'émission de la facture. La TVA est automatiquement appliquée sur les tarifs HT indiqués à la date de facturation. Il en sera de même de toute modification ou instauration de nouvelles taxes légales ou réglementaires imposées par les autorités compétentes.

Les Prestations réservées par le Client sont fournies aux tarifs en vigueur sur le catalogue et/ou Site lors de la demande de réservation émise par le Client. Le Devis mentionne ces prix. Les tarifs s'entendent par Gîte, Repas, et/ou Evènement en fonction du type de Prestation réservée, pour le nombre de personnes et la date sélectionnés, conformément aux demandes du Client telles que détaillées dans le Devis.

Le prix mentionné au Devis est déterminé en fonction des Prestations souhaitées et des modalités intégrées dans le Devis. Il ne pourra en aucun cas être réduit du fait d'une modification intervenue à l'initiative du Client sans l'accord exprès, préalable et écrit de Méjanes après le versement de l'acompte.

Le prix mentionné dans le Devis ne comprend pas le prix relatif aux Prestations annexes qui seront commandées par le Client postérieurement à la signature du Devis et qui seront facturées au Client une fois ces Prestations annexes rendues.

#### **Pour les Clients ayant sélectionné une Prestation d'hébergement :**

- Les animaux sont admis dans les Gîtes et leur hébergement sera facturé 5 euros par nuit et par animal.
- Le prix ne comprend pas la taxe de séjour qui sera facturée à l'arrivée du Client en supplément, dans les conditions indiquées sur le Site.

#### **ARTICLE 9. CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT**

Méjanes adresse au Client une facture d'acompte correspondant à 50% du prix TTC des Prestations figurant au Devis.

L'acompte doit être réglé au moment de la signature du Devis et des CGS par le Client ; ce n'est qu'à compter du versement de l'acompte que la réservation sera confirmée.

Méjanes adressera ensuite une facture correspondant au solde du Devis, lequel sera versé au plus tard une (1) semaine avant le début des Prestations.

Toute somme due à Méjanes devra être payée par virement bancaire, espèce ou par chèque. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

La responsabilité de Méjanes ne pourra en aucun cas être engagée dans le cas où elle ne serait pas en mesure de fournir les Prestations réservées dans le cas où le Client n'aurait pas procédé au règlement de l'acompte et/ou du solde dans les délais requis.

Les paiements effectués par le Client sont considérés comme définitifs après encaissement effectif des sommes dues par Méjanes.

#### **ARTICLE 10. FOURNITURE DES PRESTATIONS**

##### **10.1 Prestations d'hébergement**

Les Prestations réservées par le Client sont fournies dans les conditions prévues aux présentes CGS et Devis dont le Client a pris connaissance et qu'il a accepté lors de sa réservation.

A l'arrivée, il sera demandé au Client, ou au représentant du Client s'il s'agit d'une personne morale, de présenter sa pièce d'identité.

Le ménage avant l'arrivée et au départ du Client est inclus dans le tarif de location du Gîte.

Les Gîtes de Méjanes sont des espaces non-fumeur. Le Client sera tenu responsable des dommages directs et indirects, consécutifs, résultant de l'acte de fumer dans les Gîtes. Il sera par conséquent redevable de l'intégralité du montant des frais de nettoyage et de remise en l'état initial de l'élément ou l'espace endommagé.

Le Client accepte et s'engage à utiliser la Gîte mis à disposition en bon père de famille. Aussi, tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera Méjanes à demander au Client de quitter l'établissement immédiatement sans aucune indemnité ni remboursement.

La Gîte sera mise à disposition du Client le jour de son arrivée à partir de 15 heures et le Client quittera la Gîte le jour de son départ à 11 heures. Tout dépassement de l'heure de départ donnera lieu à la facturation d'une nuitée supplémentaire.

En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué par Méjanes.

##### **10.2 Prestations de restauration.**

Les Prestations de restauration réservées par le Client sont fournies dans les conditions prévues aux présentes CGS et Devis dont le Client a pris connaissance et qu'il a accepté lors



de sa réservation.

A la réservation, il sera demandé au Client, ou au représentant du Client s'il s'agit d'une personne morale, de présenter sa pièce d'identité.

Les espaces intérieurs de Méjanes sont non-fumeurs. Le Client sera tenu responsable des dommages directs et indirects, consécutifs, résultant de l'acte de fumer à l'intérieur. Il sera par conséquent redevable de l'intégralité du montant des frais de nettoyage et de remise en l'état initial de l'élément ou l'espace endommagé.

Le Client accepte et s'engage à utiliser le Domaine de Méjanes en bon père de famille. Aussi, tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera Méjanes à demander au Client de quitter l'établissement sans aucune indemnité ni remboursement.

### 10.3 Prestations d'organisation d'évènements

Les Prestations réservées par le Client sont fournies dans les conditions prévues aux présentes CGS et Devis dont le Client a pris connaissance et qu'il a accepté lors de sa réservation.

L'Évènement est organisé sur une ou plusieurs journées et comprend une activité, un Repas et/ou la location d'une salle au sein du Domaine Méjanes.

A l'arrivée, il sera demandé au Client, ou au représentant du Client s'il s'agit d'une personne morale, de présenter sa pièce d'identité.

Les espaces intérieurs de Méjanes sont non-fumeurs. Le Client sera tenu responsable des dommages directs et indirects, consécutifs, résultant de l'acte de fumer à l'intérieur. Il sera par conséquent redevable de l'intégralité du montant des frais de nettoyage et de remise en l'état initial de l'élément ou l'espace endommagé.

Le Client accepte et s'engage à utiliser les salles mis à disposition en bon père de famille. Aussi, tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera Méjanes à demander au Client de quitter immédiatement l'établissement sans aucune indemnité ni remboursement.

En cas de départ anticipé et/ou de modification de l'Évènement, aucun remboursement ne sera effectué par Méjanes.

### 10.4 Prestations annexes

Sauf stipulation contraire dans le Devis, pendant la réalisation des Prestations prévues au Devis, le Client peut réserver des Prestations annexes, proposées dans le catalogue du Domaine de Méjanes (petit-déjeuner, ménage, etc.).

Ces Prestations annexes seront facturées en sus du prix des Prestations figurant dans le Devis, avant le départ du Client du Domaine de Méjanes.

## ARTICLE 11. RESPONSABILITE

Méjanes s'engage à réaliser les Prestations conformément aux informations et caractéristiques présentées sur le Site et dans le catalogue, dans les conditions et selon les modalités définies aux présentes CGS.

La responsabilité de Méjanes ne pourra pas être engagée en cas de dommage subi par le Client ou ses invités si le nombre d'occupants du Gîte réservé n'est pas conforme au nombre de personnes autorisées dans le Gîte, de même qu'en cas de non-respect par le Client et/ou ses hôtes d'une quelconque consigne de sécurité, d'hygiène ou autre transmise par Méjanes au Client au moment de la réservation et/ou de l'arrivée.

Le Client est informé que Méjanes pourra décider de mettre un terme immédiat à la fourniture des Prestations en cas de débordements qui résulteraient du comportement du Client et/ou de ses invités. Dans ce cas, aucun remboursement ni indemnisation ne seront accordés au Client.

Ainsi, tout comportement contraire aux bonnes mœurs, violent, particulièrement bruyant, gênant pour le personnel de Méjanes et/ou les invités, qui paraîtra inadapté à la situation, pourra justifier la fin de la fourniture des Prestations immédiate par Méjanes.

Méjanes ne garantit pas le Client en cas de vol et/ou dégradation de ses effets personnels. Le Client demeure seul responsable de la sécurité de ses effets personnels.

De la même manière, un stationnement non-conforme au sein du Domaine de Méjanes sera considéré comme une faute ne donnant pas lieu à indemnisation en cas de détérioration du véhicule du Client dans l'enceinte du Domaine de Méjanes.

**Pour les Clients professionnels**, la responsabilité de Méjanes est limitée aux dommages directs et ne peut dépasser le montant versé pour la Prestation. En aucune circonstance, Méjanes ne sera tenue d'indemniser des dommages indirects tels que notamment des pertes d'exploitation, de profit ou de gain manqué.

## ARTICLE 12. FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, ainsi que de toute cause empêchant l'ouverture du Domaine de Méjanes au titre d'une pandémie, de circonstances météorologiques (alerte



« vigilance absolue » - rouge – donnée par Météo France), d'une interdiction administrative d'ouverture ou de tout évènement ne dépendant pas de la volonté de Méjanès.

Dans de telles hypothèses, si Méjanès est empêchée de mettre le Domaine de Méjanès ou la partie du Domaine de Méjanès concernée par la Prestation à disposition du Client aux jours / dates convenues, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée. Méjanès procédera au remboursement des paiements effectués par le Client pour les Prestations, sans que le Client n'ait droit à une quelconque autre indemnisation au titre d'éventuels préjudices qu'il estimerait avoir subis.

### **ARTICLE 13. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Méjanès collecte, conserve et traite des données à caractère personnel concernant le Client (comprenant celles des participants au Séjour), conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée, et au règlement européen n° 2016/679 / UE du 27 avril 2016. Les données du Client sont utilisées par Méjanès ou ses sous-traitants pour ouvrir un compte ou exécuter toute autre formalité précontractuelle, ainsi que pour l'établissement, la gestion et l'exécution du Contrat (notamment la prise de réservation, la facturation et le recouvrement), à défaut de quoi le Contrat ne pourrait être exécuté. Pour les données du Client communiquées aux sous-traitants et prestataires de service de Méjanès, ces derniers s'engagent à respecter les règles sur la protection des données personnelles.

Le fondement juridique du traitement est l'exécution du Contrat, la prospection commerciale sur autorisation du Client et / ou le respect de toute exigence réglementaire ou légale.

Les données du Client sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement, à savoir la durée d'exécution du Contrat, augmentée du délai de prescription des actions en justice ou toute autre durée imposée par toute disposition légale.

Le Client, et autres participants au Séjour, le cas échéant, ont le droit, sur présentation d'un justificatif d'identité, d'interroger Méjanès, sur les données les concernant et les caractéristiques du traitement et requérir une copie des données. Ils peuvent également demander les rectifications, mises à jour notamment en cas de changement de coordonnées bancaires ou de domicile, ou effacements des données inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, communiquer des directives sur le sort de leurs données après leurs décès, s'opposer à leur traitement pour des motifs légitimes, ou requérir leur portabilité. Le Client, et le cas échéant, les participants au Séjour, pourront soumettre toute réclamation concernant leurs données personnelles auprès de la Commission Informatique et Libertés.

Le Client s'engage à informer les personnes concernées par la présente clause.

### **ARTICLE 14. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENCE**

#### **14.1 Droit applicable**

L'interprétation et l'exécution du Contrat ainsi que tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence, seront soumis au droit français et ce, quels que soient les lieux de passation de la réservation, la nationalité du Client et son lieu d'établissement ou domicile.

#### **14.2 Règlement des différends**

Avant toute action contentieuse, les Parties chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends relatifs à la formation, l'exécution et à la résiliation des Prestations et plus généralement du Contrat. Les Parties devront se réunir afin de confronter leurs points de vue et effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Les Parties s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification par l'une d'elles de la nécessité d'un accord amiable, par lettre recommandée avec avis de réception.

#### POUR LES CLIENTS PROFESSIONNELS

LES LITIGES SE RAPPORTANT AU PRESENT CONTRAT SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU DE DEMANDE INCIDENTE.

#### POUR LES CLIENTS CONSOMMATEURS

LES LITIGES SE RAPPORTANT AU PRESENT CONTRAT SERONT SOUMIS AU CHOIX DU CLIENT CONSOMMATEUR A L'UNE DES JURIDICTIONS TERRITORIALEMENT COMPÉTENTES EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE.

A défaut d'accord amiable, après avoir formulé sa demande écrite auprès du service-client de Méjanès, et dans un délai d'un an au maximum à compter de sa réclamation, le Client consommateur peut saisir gratuitement la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/> et/ou un médiateur de la consommation.



Le Client consommateur peut adresser sa demande par courrier au Centre de Médiation et de règlement amiable des commissaires de justice (Tribunal de Commerce de Tarascon), aux coordonnées suivantes :

*Adresse : Tribunal de Commerce –  
Quartier Kilmaine, 13150 Tarascon*

*Téléphone : +33 (0) 04 90 91 42 00*

CE MODE DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES EST FACULTATIF, LE CLIENT POUVANT SAISIR S'IL LE SOUHAITE DIRECTEMENT LA JURIDICTION COMPÉTENTE.